



OSCE Human Dimension Implementation Meeting  
Varsovie, 29 septembre – 10 octobre 2008

## Déclaration de la Suisse

### **WS 4 Rule of Law II, Exchange of views on the question of abolition of capital punishment**

Madame la Présidente,

L'abolition de la peine capitale constitue une priorité de la politique extérieure de la Suisse dans le cadre de la protection et de la promotion des droits humains. Notre pays reste particulièrement attaché au respect de la dignité humaine.

Dans le monde d'aujourd'hui, 139 pays n'appliquent plus la peine de mort.

Sur les 56 pays que compte l'OSCE, 50 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, 2 l'ont aboli pour tous les crimes sauf ceux dits exceptionnels, tels que les crimes commis en temps de guerre, et 2 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes *de facto*.

2 pays seulement maintiennent la peine capitale dans leur législation.

L'Europe pourrait être la première région du monde à être libérée de la peine de mort. Quant à l'Asie centrale, on constate dans cette région un net élan vers l'abolition.

Le 3 juillet de cette année, l'Assemblée parlementaire adoptait une résolution "condamnant toutes les exécutions où qu'elles aient lieu" et "invitant les États participants qui appliquent la peine de mort à déclarer immédiatement un moratoire sur les exécutions".

La Suisse se félicite du nombre croissant d'États qui prennent la route de l'abolition.

C'est dans le but d'encourager cette progression que la Confédération suisse a décidé de parrainer le prochain Congrès mondial contre la peine de mort. Celui-ci aura lieu du 24 au 26 février 2010 à Genève.

Cet événement est organisé par l'organisation *Ensemble contre la Peine de mort*. La 4<sup>e</sup> édition de ce congrès réunira pendant trois jours les représentants de la société civile internationale et du monde politique, de même que des juristes, ainsi que le grand public.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à ce Congrès de Genève.

Je vous remercie pour votre attention.